



VILLE

D'AVESNES LES AUBERT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2011

Le deux décembre deux mille onze, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES.LES.AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Madame Maryse BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 novembre 2011, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et Mrs M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J GOFFART, M-Ch TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C TAQUET, M-C MILHOMME, T. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET, J-C PAVAUX, J-M BERNIER.

Avalent donné procuration :

Mrs. D. BEAUDUIN à D. RUELLE, J-M GRIMAUD à O. PAGNIEZ, R. BRUNEL à M. LEROY, P. FLAVIGNY à M. WAXIN, J-C. NAVETEUR à G. BACQUET, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX.

Secrétaire de séance : M. M. WAXIN

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Madame le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Marcel WAXIN a été nommé secrétaire de séance **à l'unanimité.**

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 23 Septembre 2011 a été entériné **à l'unanimité.**

Il est ensuite procédé à l'étude des points prévus à l'ordre du jour.

**N° 1 – DÉCISIONS DU MAIRE (ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire donne communication au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs :

- 1) Signature avec l'association CAMBRESIS EMPLOI - MISSION LOCALE d'un bail de location des locaux communaux du 3, rue Camélinat (occupés précédemment par le SIVOM) pour un loyer mensuel de 1.000,00 € HT + une provision pour charges de 250,00 €.
- 2) Divers marchés et contrats :
 - Aménagement d'un accueil périscolaire :
 - 1) Lot n°1 Gros œuvre étendu = Société REHABAT à Noyelles sur Selle pour 113.198,85 € TTC
 - 2) Lot n°2 Menuiseries extérieures PVC = Société MARQUES à Raillencourt Sainte Olle pour 11.631,57 € TTC
 - 3) Lot n°3 Plâtrerie – faux-plafonds = Société QUENNESSON à Bohain pour 21.939,28 € TTC
 - 4) Lot n°4 Menuiseries intérieures = Société DE GRAEF à Caudry pour 18.553,91 € TTC
 - 5) Lot n°5 Peinture = Société VERET à Beaurains pour 9.194,74 € TTC
 - 6) Lot n°6 Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires = Société BERNIER à Solesmes pour 24.285,98 € TTC
 - 7) Lot n°7 Electricité = Société SENEZ à Cambrai pour 25.794,63 € TTC
 - Contrat avec la société STELLA MARIS à Stella Plage pour l'organisation d'une classe de découverte à dominante mer du 17 au 21 octobre 2011 (46 enfants de l'Ecole Primaire Joliot Curie) = Coût Prévisionnel de 15.210,00 € TTC comprenant l'hébergement à Stella Plage en pension complète + Activités + encadrement + transport + assurances et frais divers.
 - Contrat de maintenance des installations de chauffage avec la Société AXIMA SEITHA à Lesquin pour une durée de 3 mois du 1^{er} octobre au 31 décembre 2011 et un coût global de 4.600,00 € HT.
 - Avenant au Marché de Maîtrise d'œuvre avec la SARL S.A.E.X. Philippe CHIOSSONE à Cambrai pour le projet de construction d'un restaurant scolaire maternelle et primaire et d'une garderie périscolaire = nouveau forfait de rémunération fixé à 92.901,07€ HT.
 - Avenant au Marché de Maîtrise d'œuvre avec la Société SECA Ingénierie à Valenciennes pour la mise aux normes de sécurité de l'Ecole Primaire Joliot Curie = nouveau montant de rémunération fixé à 17.356,00 € HT.
 - Lavage des vitres des Bâtiments Communaux : Société La Cambrésienne d'Entretien à Cambrai pour 1.339,00 € HT par passage (2 interventions programmées = semaine 43/2011 et semaine 17/2012.
 - Fourniture d'un logiciel périscolaire – accueil de loisirs – cantine : Société AIGA à Fontaine-sous-Bois pour 4.266,13 € TTC (logiciel NOÉ + Assistance + Formation).
 - Fourniture d'illuminations de fin d'année : Société LUDENO à Wavrin pour 6.099,60 € TTC (10 motifs + 4 traversées de rue + 40 m de frises).
 - Entretien des extincteurs de la commune : Société STOPFLAM à Cambrai pour 2.706,20 € TTC (26 nouveaux extincteurs + contrôle annuel réglementaire du parc).
 - Fourniture et pose de deux nouvelles portes de garage à la gendarmerie : Société DEKALU à Lesquin pour 4.114,24 € TTC.

- Pose et dépose des illuminations de fin d'année 2011/2012 : Société SNEF à Valenciennes pour 6.789, 26 € TTC.

N° 2 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le tableau des effectifs communaux,
Vu les nécessités de service,

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de :

- créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (base hebdomadaire : 21 heures).
- modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal à compter de la date de création de ce poste.

N° 3 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2012 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire informe l'Assemblée que par courrier en date du 11 Mai 2011, la Direction Régionale Nord Pas-de-Calais de l'INSEE a communiqué les dates du prochain Recensement de la Population en ce qui concerne la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT : la collecte débutera le 19 Janvier 2012 et se terminera le 18 Février 2012.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- La création d'emplois de non titulaires de droit public, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, à raison de :
 - Huit postes d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet, pour la période allant du 2 Janvier 2012 au 25 Février 2012
- La rémunération qui sera allouée à ces agents, à savoir :
 - 1,13 € brut par feuille de logement remplie
 - 1,72 € brut par bulletin individuel rempli
 - L'agent recenseur recevra 25,00 € bruts pour chaque présence aux séances de formation
 - La Commune prendra à sa charge les cotisations patronales
 - La collectivité versera un forfait par agent de 30,00 € nets en dédommagement des frais de déplacement

N° 4 – AUTORISATION DE PAIEMENT – INVESTISSEMENT N+1

Il est rappelé à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L 1612-1 fixe les conditions d'exécution des opérations de paiement des dépenses et de recouvrement des recettes, dans l'attente du vote du Budget Primitif de l'exercice N+1.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2012 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

N° 5 – MISE AUX NORMES DE SECURITE DE L'ECOLE PRIMAIRE JOLIOT CURIE – 2^{ème} TRANCHE

Il est rappelé à l'Assemblée que la Municipalité a missionné un Bureau d'Etudes, la Société SECA Ingénierie à Valenciennes en qualité de maître d'œuvre du projet de mise aux normes de sécurité de l'Ecole Primaire Joliot Curie.

La concrétisation du projet a été programmée en 3 phases sur plusieurs années à compter de l'exercice 2011.

Pour une bonne planification du chantier, il y aurait lieu dès aujourd'hui d'engager les démarches de mise en œuvre de la deuxième tranche de ces travaux de mise aux normes de sécurité en vue d'une réalisation courant des vacances scolaires 2012.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- la mise en œuvre de cette deuxième tranche

et autorise Madame le Maire à :

- Mener à bien la consultation des entreprises, au vu du cahier des charges à élaborer par la Société SECA,
- Signer les marchés à intervenir avec les Sociétés qui seront retenues,
- Solliciter toutes subventions ou aides financières dans les meilleures conditions possibles, notamment auprès des services de l'Etat, du Département et au titre des réserves parlementaires.

N° 6 – ATESAT – DENONCIATION DE LA CONVENTION

Madame le Maire rappelle la délibération du 19 Février 2010 relative au renouvellement de la convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Toutefois, les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ne pourront plus, à l'avenir, apporter cette aide technique aux Communes faute de moyens et de personnel, et proposent donc de dénoncer cette convention à compter du 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir délibéré,

Par **19 Voix POUR et 8 Voix CONTRE (3 Groupe Avesnes Demain + 4 Groupe des Elus Communistes et Républicains + Mme M-J Goffart)**, le Conseil Municipal adopte la dénonciation de la dite convention.

N° 7 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIVOM d'Avesnes-les-Aubert adoptées le 28 Avril 2011 portant modification des statuts du Syndicat, en ce qui concerne les points suivants :

- D'une part, la nouvelle adresse du Siège Social qui sera désormais : EHPAD « Les Hortensias » - rue du 19 Mars 1962 à SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI

- D'autre part, les conditions d'octroi de la caution syndicale qui pourra être accordée à hauteur de 50% pour garantir les prêts destinés au financement des constructions d'établissements sociaux ou médico-sociaux gérés par le SIVOM

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la modification des statuts du SIVOM d'Avesnes-les-Aubert concernant la nouvelle adresse du Siège Social ainsi que les conditions d'octroi de la caution syndicale, comme précisé ci avant et mandate Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

N° 8 – ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ANNEE 2012

Il est rappelé que le Conseil Municipal par ses délibérations des 4 Décembre 2009 et 3 Décembre 2010 avait adopté les différentes modalités de gestion, de fonctionnement et de tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ainsi que les conditions de recrutement et de rémunération du personnel d'encadrement et d'animation.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le renouvellement à l'identique, de l'ensemble de ces dispositions pour l'exercice 2012, à savoir :

- Organisation en gestion communale d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances de Février-Pâques et Juillet,
- Prorogation des modalités de recrutement et de rémunération du personnel d'encadrement et d'animation, dans les conditions prévues par la délibération du 4 Décembre 2009,
- Maintien de la tarification applicable aux familles sur la base du barème adopté par le Conseil Municipal le 3 Décembre 2010.

N° 9 – CENTRE DE LOISIRS AVEC HEBERGEMENT - ETE 2012

Chaque année, la Municipalité organise des séjours d'été destinés aux collégiens d'AVESNES LES AUBERT leur faisant ainsi bénéficier de vacances à moindre prix.

Il est proposé de renouveler cette opération en 2012 en organisant un centre avec hébergement de trois semaines en juillet prochain.

Ce centre sera réservé à 30 enfants d'AVESNES LES AUBERT en âge d'accueil au Collège (entre 12 et 15 ans). Le budget prévisionnel de ces séjours comprendra l'hébergement, l'animation et le transport.

Il est précisé que la participation des familles sur la base de 3 semaines sera fixée ultérieurement au vu du résultat de la consultation des entreprises.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- l'organisation d'un centre de vacances de trois semaines en juillet 2012

Et autorise Madame le Maire à :

- mener à bien la consultation des entreprises,
- signer la convention à intervenir avec le prestataire qui sera retenu,
- solliciter les diverses subventions pouvant être octroyées.

N° 10 – RENOVATION DE FACADES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Par délibération en date du 3 Décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'opération de rénovation de façades pour les trois années à venir dans les conditions définies par la dite délibération.

A la demande de la Trésorerie d'Avesnes les Aubert, il y aurait lieu désormais pour l'assemblée de se prononcer lors de l'attribution de chaque subvention individuelle.

A ce jour, 3 nouveaux dossiers recevables au vu des critères d'attribution, ont été reçus en Mairie.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide le versement d'une prime municipale d'aide à la rénovation des façades à ces trois demandeurs.

N° 11 – PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE – LIAISON PROJET G.R.P. CAMBRESIS

Il est présenté au Conseil Municipal, le projet de tracé de la liaison entre les boucles 3 à 4 relatif au circuit de Grande Randonnée Pédestre du Cambrésis pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable au projet de liaison GRPC,
- inscrit les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- autorise le Département du Nord à réaliser la balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

N° 12 – COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIVERS SYNDICATS

Le compte rendu des dernières réunions des syndicats intercommunaux est présenté en séance :

- Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis par Madame le Maire
- SMABE et SYCTOMEC par Madame Marie Chantal TRANCHANT
- SIVOM par Monsieur Didier RUELLE

En questions diverses, deux points sont abordés :

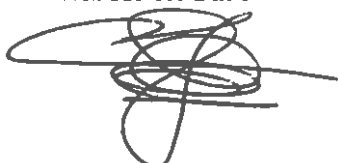
- La situation de SEVELNORD,
- La sécurité de la rue Henri Barbusse.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 19 heures 40, en précisant que le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le 10 Février 2012.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marcel WAXIN



Maryse BASQUIN

